

COMITÉ DE SAUVEGARDE DU VIEUX GRENOBLE

BULLETIN DE LIAISON

PRIX : 5 F

N° 33 - MARS 1988



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Malgré le temps affreux qui conseillait la prudence, soixante membres du Comité étaient présents à l'A.G. du 25 février. Le Maire de Grenoble s'était fait représenter par Monsieur Michel-Villaz, conseiller municipal. Madame Foix, souffrante, avait dû, pour la première fois depuis plus de vingt ans, renoncer à se rendre à cette réunion. Nous la remercions de son dévouement à une association dont elle fut l'un des membres fondateurs et lui souhaitons un prompt rétablissement. Rappelons aussi que Madame Favre, notre vigilante trésorière, a été promue officier (pourquoi ne peut-on dire officière ?) de l'Ordre National du Mérite, et Monsieur l'Abbé Guiboux au même grade dans la hiérarchie des Palmes Académiques. Nos félicitations très chaleureuses vont vers les deux médaillés qui honorent notre association.

J'ai commencé par faire le bilan de l'année écoulée en rappelant les sorties et visites, la publication régulière de trois numéros du Bulletin par an (sous trois formes différentes voici la dix-huitième année qu'un lien écrit assure la liaison entre le Bureau et les membres du Comité, et la série actuelle atteint le numéro 32 !). Le 2 décembre furent décernés à l'Hôtel de Ville de Grenoble les prix des Trois Roses. J'ai représenté ponctuellement notre association aux réunions de la commission municipale mixte du patrimoine dont l'action, même si elle a connu des échecs, reste très utile. Grâce à l'aide de M. Pierre Melquiond, vice-président (et bras droit du président !) nous avons fait refaire une épée à Philis de la Charce qui s'en

trouvait malencontreusement dépourvue (soit dit au passage : je viens d'apprendre qu'on achève de remettre un toit au château de la Charce dont le sauvetage est ainsi engagé, ce qui est une bonne nouvelle). Nous avons également financé la confection de trois jardinières en bois destinées à la treille de Stendhal en remplacement d'autres complètement délabrées. Enfin nous entreprenons la réfection de deux battants anciens de portes d'immeuble Grande-Rue et place de Gordes. Ce genre d'action est dans le droit fil de notre vocation.

L'action du Comité est liée au nombre de ses adhérents et il est donc nécessaire de nous faire connaître pour recruter de nouveaux membres. Le bouche-à-oreille est certes un moyen de propagande irremplaçable et nous comptons sur vous pour inciter d'autres personnes à venir dans nos rangs (si tant est que l'aimable fluctuation de notre groupe en visite puisse provoquer une image aussi rigoureuse !). Mais il faut recourir à des moyens plus larges. C'est pourquoi, comme il avait été décidé à l'A.G. de 1987, nous avons réalisé un dépliant publicitaire. Je dois en votre nom à tous particulièrement remercier Monsieur Corsat qui a pris en main la chose avec l'habileté du professionnel, dessiné un plan et un logo, conçu une maquette du dépliant, en donnant aux textes que j'avais rédigés une présentation particulièrement attractive. Nous allons faire le meilleur usage de cette propagande de bon aloi qui nous fera mieux connaître et devrait attirer vers nous de nouvelles bonnes volontés.

Le compte financier, présenté avec la rigueur habituelle par Madame Favre fut approuvé sans problème. Les projets de sorties pour les mois à venir furent précisés (voir la dernière page) et chacun de vous est invité à signaler à la permanence ses souhaits concernant des objectifs de visite.

Vint ensuite le chapitre des informations.

La Bastille : M. Jean-François Enot, responsable du service municipal « Grand Réseaux » a été chargé de coordonner toutes les actions concernant ces lieux. J'ai eu de longs entretiens avec lui et suis en parfait accord avec les projets et les méthodes. Nous avons mis au point ensemble le dossier destiné à obtenir une protection au titre des Monuments Historiques, dossier que je présenterai à la COREPHAE de la région Rhône-Alpes à sa réunion de juin prochain. Le conseil municipal va être saisi des projets d'animation envisagés dans une première étape. N'oublions pas que des travaux de débroussaillage d'une grande ampleur ont été entrepris par des TUC et des bénévoles depuis le printemps dernier. Les résultats sont déjà très spectaculaires, surtout sur les ouvrages du versant Est (côté de La Tronche) dont le dégagement donne une vision vraiment neuve. Ces travaux doivent se poursuivre. Le Général de Peyrelongue, commandant la 27^e Division Alpine, a répondu favorablement à ma demande d'intervention de l'armée : des militaires du 27^e R.C.S., dans la deuxième quinzaine de juillet, vont continuer le travail acrobatique qu'ils avaient commencé en 1986 pour dégager le donjon du côté du fossé. Des travaux de maçonnerie pour ragréer des parements disloqués seront également pratiqués. Deux tables d'orientation rectangulaires sont en préparation pour permettre aux visiteurs d'identifier les éléments du paysage : l'une sera sur la terrasse du restaurant, l'autre sur la terrasse des géologues. Monsieur Charre suggère qu'on indique sur un panneau les enceintes successives de la ville, éléments fondamentaux dans la canalisation du développement urbain de Grenoble dont la saisie est nécessaire à une bonne compréhension du paysage.

(suite page 3)

Les escaliers grenoblois

(Deuxième article)

LES ESCALIERS DROITS.

L'architecture italienne utilisait (peut-être sur l'exemple de l'Espagne) des escaliers à volées droites, soit dans les cours (escalier des géants au Palais des Doges), soit à l'intérieur des bâtiments. Ce modèle plut aux français vers le début du XVI^e siècle et on trouve dès la fin du règne de Louis XII des escaliers droits placés dans l'axe médian de certains châteaux (Bury, vers 1512-1515 — détruit — ; Azay-le-Rideau, 1518, etc.). L'imitation est d'emblée parfaite : l'escalier est intégré au bâtiment, des paliers séparent les volées successives : seul élément traditionnel, l'architecte se plaît à signaler la place de l'escalier par un avant-corps extérieur (Azay-le-Rideau).

Le premier type d'escalier utilisé se définit comme « escalier rampe sur rampe avec mur noyau ». Cela se traduit facilement : la cage d'escalier est divisée en deux par un mur médian longitudinal. Une première volée (ou rampe) atteint un palier situé à mi-étage, une seconde volée suit, en retour et débouche sur le palier de l'étage, situé au-dessus du point de départ (*croquis 1*). Comme cette disposition exige un espace assez considérable, il arrive souvent que, pour gagner de la place, le palier intermédiaire soit remplacé par les marches tournantes d'une demi-vis ce qui raccourcit d'autant les volées droites et réduit le volume de l'ensemble (procédé utilisé au château de Chenonceau en 1515). Mais il faut bien entendre que cette forme ne constitue pas une étape dans une évolution, un passage de la vis à la volée droite ; il s'agit seulement d'un procédé pour gagner de la place, qu'on peut retrouver même au XVII^e siècle (*croquis 2*).

Exemples d'escaliers à volées droites et moitié tournante : 2, rue Brocherie ; 12, Grande-Rue ; 1, rue du Fer-à-Cheval ; 1, rue des Beaux-Tailleurs ; 6, rue Montorge ; etc.

Il est souvent commode de placer l'escalier parallèlement à la façade sur cour. Le palier occupe un côté du mur noyau, la rampe l'autre. La jonction entre les deux s'effectue alors par deux quarts de vis ou « quartiers tournants » (*croquis 3*). Le plus illustre exemple en est fourni dans la première moitié du XVII^e siècle par l'hôtel d'Ornacieu, 8, rue Chenoise (maison dite de Vaucanson). Nous y reviendrons plus loin. Mais on peut citer encore bien d'autres exemples :

6, 8, 14, rue Chenoise ; 8, Grande-Rue (et cours de Chaulnes) ; 21, Grande-Rue ; 13, rue J.-J.-Rousseau ; 1, rue du Palais ; 1, rue Madeleine ; 51, rue Saint-Laurent ; 12, rue de la Poste ; 29, rue Très-Cloître ; etc.

Il existe aussi, en très grand nombre, de véritables escaliers droits rampe sur rampe, dans la plupart des immeubles construits dans la première moitié du XVII^e siècle et même assez largement au-delà. Ici l'énumération ne peut être exhaustive et doit se contenter de quelques exemples :

Grande-Rue : Hôtel Rabot (magasin Arthaud) et n^{os} 3 et 21 ; 12, rue de la Poste ; 2, rue de Belgrade (Hôtel de Marie Vignon) ; 6, 8, rue de Sault ; 16 et 17, rue J.-J.-Rousseau ; 4, place Sainte-Claire ; 8, place Lavalette (à gauche en entrant) ; 7, quai Créqui (Hôtel de Belmont) ; 10, rue des Clercs ; 6, rue Voltaire (deux escaliers) ; 1, rue Hauquelin, etc., etc.

La relative simplicité du plan ne doit pas nous tromper : les architectes ont su varier avec une grande abondance d'imagination les élévations de ces escaliers pour en faire dans chaque maison un élément de richesse. C'est ce qu'il convient d'examiner maintenant.

L'escalier à mur noyau plein présentait l'inconvénient d'être sombre, n'étant éclairé en général qu'au demi-palier, et d'engendrer un espace resserré et un peu oppressant. La première solution utilisée fut de percer ce mur par des arcades rampantes par lesquelles la lumière se diffuserait en même temps que le volume intérieur prendrait de l'ampleur par les vues ouvertes d'une rampe sur l'autre. On vit d'abord des baies timides et réduites, puis des arcades d'une belle ampleur qui réduisent le mur à deux ou trois piliers ; toute cette gamme très variée offre un intérêt architectural toujours vif. Pour ne citer que quelques exemples, rappelons les escaliers du 6, rue Voltaire, 8, place Lavalette, 12, rue de la Poste, 4 et 6, place Sainte-Claire, 2, rue de Belgrade, 10, rue des Clercs, 1, rue Hauquelin...

Une autre pratique dont l'origine se trouve peut-être dans la région de Montpellier et Pézenas où elle est très fréquente, consiste à placer l'escalier en bordure de la cour et à ouvrir sur elle un côté de la cage grâce à de grandes arcades. Pour le bon équilibre des compositions c'est le palier qui occupe ces loggias dont l'appui est donc horizontal et l'arc régulier. En arrière la montée est une rampe droite à deux quartiers tournants qui débouchent sur les paliers par des baies généralement en plein cintre. Entre elles, une arcade rampante (c'est-à-dire dont les appuis ne sont pas au même niveau) ouvre sur la rampe qu'elle éclaire. Une balustrade enrichit le plus souvent ces ouvertures. Voilà une formule particulièrement heureuse et que l'on trouve à Grenoble. On peut voir d'abord des exemplaires d'une forme assez fruste dans la cour de Chaulnes (les encadrements sont rectilignes et manquent d'élégance). Le 8, Grande-Rue offre un cas bien plus monumental. Chaque palier (il y a trois étages) s'ouvre sur la cour par trois arcades en plein cintre que seul le manque de recul (l'escalier occupe le long côté d'une cour étroite) empêche d'apprécier commodément. Ce n'est pas le cas à l'Hôtel d'Ornacieu (6, rue Chenoise) où les loggias sont sur le petit côté. La récente restauration de cette superbe cour permet d'en admirer sans problème la grande qualité. A chaque étage un grand arc surbaissé franchit d'un seul élan l'espace, découvrant en arrière le jeu de plans successifs des arcades de la montée et le mur de fond de la cage.

Tout le monde enfin a eu l'occasion de voir l'exemple qui se présente dans les magasins Arthaud, Grande-Rue. Il s'agit d'un cas particulier puisque c'est une montée à volées droites rampe sur rampe. Ce sont donc des volées superposées et non des paliers qui ouvrent sur la cour et par suite l'arcade médiane est fortement inclinée pour accompagner la pente générale de l'escalier. Elle s'encadre entre deux baies en plein cintre correspondant aux paliers. Comme il arrive fréquemment, le garde-corps est constitué d'une main courante en pierre portée par des balustres ventrus de section carrée d'un effet très décoratif.

Robert BORNECQUE

(A suivre)

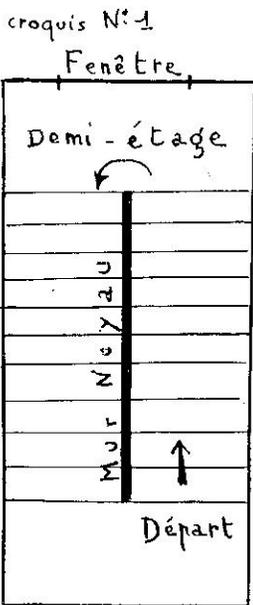
Nouvelles de la SADRAH

La Société Alpine de Recherche en Archéologie Historique (SADRAH) travaille en quelque sorte à nos côtés, quoiqu'à une plus grande profondeur ! Nous avons pu visiter avec Madame Colardelle l'église Saint-Laurent, mais nous n'avons pas tous pu visiter les fouilles du lac de Charavines. Il y a bien d'autres sauvetages à Vaulnaveys-le-Haut, à Tullins, à Chirens sur la motte du Chatelard, et dans nos vieux quartiers (que l'on a pu en partie voir avec Monsieur Bornecque lors de nos visites). Mais seront fouillés, nous apprend la SADRAH « des secteurs

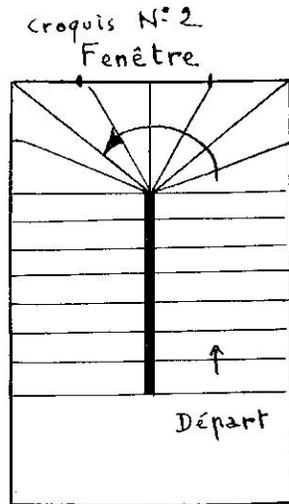
comprenant un habitat gallo-romain, le rempart et la porte de l'enceinte du III^e siècle, le cimetière médiéval et des habitats de la période moderne. »

On pourra assister à la conférence du 29 mars sur « Les barques romaines de Toulon à Grenoble » par H.B. Maugiron. Nous ne connaissons pas tous nos trésors ; ainsi avons-nous encore des découvertes à faire. Et heureusement des amis nous en font part !

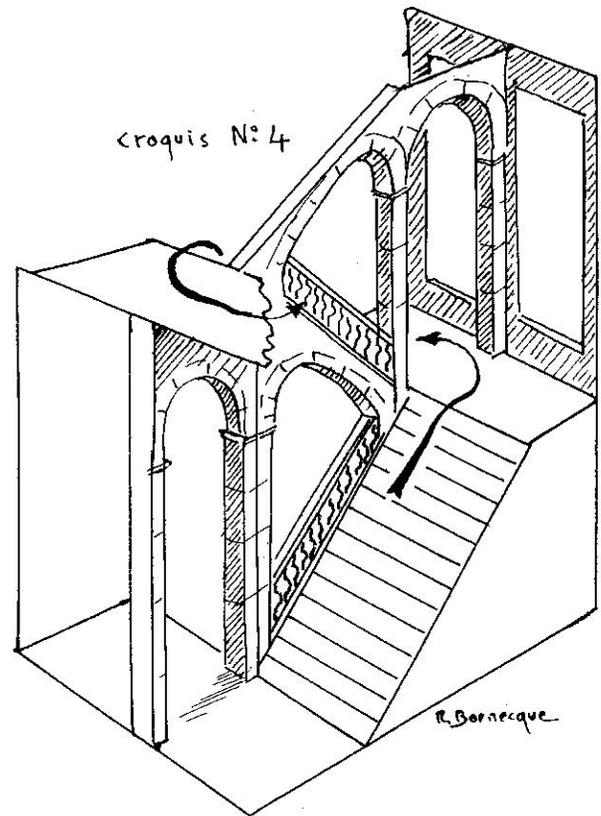
M.-H. FOIX



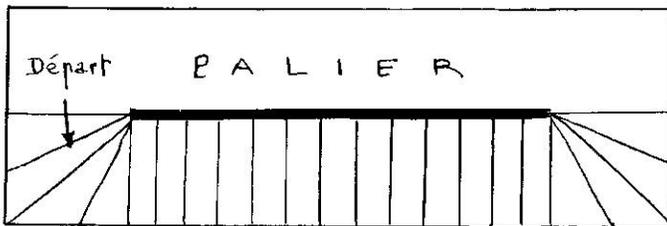
Escalier droit
rampe sur rampe



Escalier à rampe
droite et moitié
tournante
(gain de place)



Escalier droit rampe sur rampe à
noyau ouvert par des arcs rampants



Escalier à rampe droite et
quartiers tournants
croquis N°3

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(suite de la page 1)

Marquage au sol : Les travaux qui se dérouleront sur la place N.-D. pour le passage de la deuxième ligne du tramway donnent l'occasion de matérialiser au sol l'emplacement de l'enceinte romaine et de la porte viennoise. La difficulté me semble résider dans le risque de confusion avec un passage pour piétons ; le tracé risque aussi d'échapper à la vue des passants. Comment attirer l'attention et expliquer ce dont il s'agit ? Les suggestions suivantes sont formulées et paraissent intéressantes. Limiter les autres dessins du pavement qui prêteraient à confusion. (Du reste, les dessins d'ensemble, si flatteurs sur les projets, sont très mal perçus par les piétons qui ne les saisissent que par bribes.) A l'aide des mosaïques, mettre des inscriptions explicatives comme : « Enceinte romaine, fin du III^e siècle ». Profiter des abris de la station pour y placer des panneaux donnant le plan du secteur avec le tracé de l'enceinte en surimposition. En ce qui concerne l'enceinte Lesdiguières, le marquage au sol du bastion qui occupait une large partie de l'actuelle place de Verdun serait sans effet car beaucoup trop vaste. Là encore, un panneau à l'angle de la place et de la rue Marcel-Benoît, point très passant, pourrait donner un plan explicatif bien venu.

Façade de la cathédrale : Autre question liée également à l'aménagement de la place N.-D., faut-il ou non enlever la façade de ciment ajoutée par Berruyer devant le clocher ? Rappelons tout de suite qu'il faudrait aussi, de part et d'autre, rétablir les façades des immeubles et leurs toitures jusqu'au contact du clocher. On connaît l'aspect antérieur au camouflage de 1885 par des photos : un bel appareil de pierre (non altéré car la façade postiche n'est pas soudée à l'ancienne),

mais sans aucune organisation architecturale. Une consultation de l'assistance souligne l'hésitation que l'on peut avoir sur cette question : les opinions sont partagées et les personnes qui réservent leur avis largement majoritaires.

Entrée dans les cours. Nous avons tous pu constater le nombre croissant de portes fermées, même durant la journée, qui interdisent l'accès à des cours remises en état et intéressantes à voir. Ce phénomène qui se manifeste partout (au Marais à Paris, dans le Vieux Lyon, etc.) est difficile à contourner. Question : Ces cours ayant été ouvertes pendant des siècles, la prescription peut-elle jouer pour exiger qu'elles restent accessibles (au moins à certaines heures). Nous souhaitons ici l'avis compétent d'un juriste. Solution partielle : chaque fois que la ville (ou le Comité) participe au financement de la restauration d'un immeuble ancien, qu'une convention passée avec la copropriété impose l'ouverture à certaines heures de la journée ou l'installation du bouton spécial qui permet d'ouvrir durant le jour.

Retenons enfin deux suggestions formulées au moment des questions diverses : donner un prix du Comité au propriétaire de la maison située à l'angle des rues Villars et Dolomieu (d'un style très amusant) qui a effectué un sauvetage in extremis très heureux. Placer le cas échéant sous la plaque donnant le nom d'une rue une autre rappelant l'ancien nom, souvent pittoresque et évocateur, de façon à garder la mémoire de la ville.

Votre président va maintenant s'activer pour faire passer dans la réalité ces excellentes idées.

Robert BORNECQUE

Le château d'Eybens

La vieille route Napoléon aboutit à gauche d'un château Henri IV à Eybens. Ce château, d'un style rigoureux, sur un mamelon, a déjà un mur d'enceinte avec deux loges faisant le tour de la base du monticule. Le château est flanqué de 4 tours en avancée sur le corps principal. Les toits d'ardoise sur les murs crépis d'ocre jaune font avec la neige un accord de tons qui adoucit la rigueur des lignes.

C'est la propre fille d'Henri IV, Christine de Bourbon, qui le fit construire, quand elle épousa le Duc de Savoie.

Le château d'Eybens, dit de « Christine de France », a peut-être, et avec raison, reçu cette appellation du fait que Jean, fils de Nicolas Surville, bourgeois de Grenoble, et secrétaire de la Princesse, a été anobli à Turin, où il fut créé « Seigneur d'Eybens et Chevalier de Saint-Maurice et Lazare » en 1643. Cela semble bien indiquer que Christine avait la possession des terres et du château, et pouvait en disposer.

« L'illustre Chevalier » testa en 1668 « dans le Palais de son Altesse Royale mon domicile... scellé du sceau ordinaire royal et ducal » en faveur de son frère André, qui avait épousé une Piémontaise, en 1647. Et l'on retrouve plus tard le « transfert » du testament en italien pour André de Surville « detto d'Eybens ». Le titre est encore frais !

La famille de Surville, originaire du Languedoc, s'est éteinte dans la branche d'Eybens par la mort de Joseph André, Capitaine au Régiment d'Infanterie de Savoie, à Agatta, en Espagne, en 1704. Il légua les « terres et domaine d'Eybens » à son frère consanguin Claude-Henri-Ferdinand (aîné du second lit) et à sa grand-mère maternelle, Catherine Paulet. La petite-fille de celle-ci, Françoise Eyraud, avait épousé un Lecllet. Le Conseiller Charles-Etienne Lecllet avait déjà repris les dettes de M. de Surville, Seigneur d'Eybens, « dettes afférent à l'albergement de 1673 », et il engagea un procès avec M. de Surville pour le paiement de ces dettes ; il le gagna en 1720.

En 1722, le partage est fait avec Lecllet, et l'on trouve des mémoires pour réparations faites au château par Charles Mathieu Lecllet, commissaire ordinaire des guerres ; ces réparations durent de 1722 à 1730.

A ce moment, le château comprend : la chapelle au rez-de-chaussée, sept pièces au premier étage, et autant au second,

le galetas au-dessus ; le tout en bon état, sauf le plancher du galetas. Il est entouré de basse-cour, citerne, maison de jardinier, petite écurie et grande cave voûtée en-dessous de ces bâtiments, terrasse et jardin, avant-cour avec allée de tilleuls, bois attenant au château. La grange et l'écurie, couverts de paille, sont en bon état.

Le 24 Ventose An II, il est adjugé au citoyen Romanet, de Grenoble. Le château est estimé 16 000 livres, les terres 18 814 (ces terres sont partagées entre divers acquéreurs). Il y a encore deux maisons de maître, avec deux moulins, pressoir, une vigne, une maison avec terre et marais, et 12 lots de terre.

En 1814, Charles-Etienne et son épouse, en résidence à La Buisse, n'ont pu obtenir restitution d'aucun de ces biens. Son cousin de Galbert s'y est employé sans succès, après la mort de Charles-Etienne à La Buisse.

Il n'a pas été possible de retrouver les conditions du transfert de la propriété des mains du Citoyen Romanet à celles d'Alphonse Périer, qui en était propriétaire à partir de 1806-1809.

Alphonse Périer, négociant et banquier, a épousé Antoinette de Tournadre. Mais ce fut Henriette, fille d'Adélaïde-Hélène-Marine Périer et de Camille Teissère, qui apporta le domaine à son époux, en 1825 : Achille Chaper, maître de Forges, préfet, député de la Côte d'Or. Leur fils, Eugène Chaper (qui épousa Valentine Giroud) est l'éminent collectionneur (1827-1890).

Ancien élève de Polytechnique, député de l'Isère, directeur des Mines de La Mure, c'est lui qui installa deux bibliothèques dans le château, fit construire un second escalier intérieur, et aménager une pièce de style Second Empire, au premier étage, pour y recevoir Napoléon III à son passage à Grenoble.

Le château d'Eybens, et sa collection restèrent inchangés entre les mains de son fils, Alphonse Chaper. A la mort de celui-ci, son beau-fils J. Faure-Desforges hérita de la propriété. Elle appartient maintenant à sa veuve, remariée, et à ses fils.

1986 : M. Vernaire est l'actuel propriétaire et se consacre à la « mise hors d'eau » du château qu'il anime seul.

M.-H. FOIX

Petites portes, gros soucis

Parmi les dernières restaurées, nous avons eu grâce au charpentier Jouvel, qui travaille toujours pour nous, une restauration complète et parfaite de la porte 6, place Sainte-Claire. Elle était en chataignier, et c'est ce qui lui donne ce ton ocre rosé qu'elle a conservé à travers les âges. Tout terminé on a découvert qu'il fallait 12 clés, car il y avait des occupants qui n'avaient là qu'une chambre. Leurs noms resteront anonymes.

Nous prévoyons la restauration d'une autre porte, cloûtée celle-ci, et entretenue au 6, place de Gordes. Le propriétaire nous apprend qu'il est aussi propriétaire de la toute première porte restaurée par nous, cloûtée aussi, 6 place d'Agier : une des plus anciennes de Grenoble.

Nous travaillons maintenant à la restauration d'une porte en assez mauvais état. Au point de ne pas se faire remarquer par

son style : 3, Grande-Rue. Là, le masticage des trous chironnés impose au peintre qui la restaure un travail minutieux ! Il n'est pas encore au bout de ses peines, car les habitants veulent une ouverture électrique (ce qui dispense de la clé qu'il faut toujours emporter) : cette installation est à faire en premier lieu.

Nous vous invitons à regarder une porte de la même époque et du même style au 3, rue du Palais. Elle a toujours été entretenue et elle est magnifique. L'imposte est aussi plus ouvragée (bouquet de fleurs en fer forgé). Elle a été classée. Elle nous réjouit car ce détail architectural est un des plus significatifs du caractère grenoblois : celui dans une façade stricte où s'exprime un peu de fantaisie... Pour preuve aussi : celle qui paraît sur notre dépliant récent !

M.-H. FOIX

Vie de l'Association

ADRESSE : Maison du Tourisme, rue de la République

COTISATION : 60 F minimum - C.C.P. GRENOBLE 1320-25 N

PERMANENCES : Mardi 16 h à 18 h

PROJETS : 19 MARS : Château d'Eybens. Couvent des Minimes de la Plaine.

23 AVRIL : A préciser.

4 JUIN : Vizille, château (musée de la Révolution) et parc. Prieuré (tympa roman).